



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

SEANCE du 15/12/2021

DLB 2021/476

L'an deux mille vingt et un et le mercredi 15 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, à la Salle polyvalente Les Baumes, Rue de l'Egalité à LEZIGNAN LA CEBE, sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.

Date de la convocation : 09/12/2021

Affichage de la convocation : 09/12/2021

Etaient Présents :

Gérard ALLARD, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Louis BENTAJOU, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Didier BRESSON, Olivier BRUN, Sandrine DENIER, Philippe ENJERIC, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Frédéric GUARNERI, Evelyne GUY, Blandine LAIRD, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Claude MARCO, Pierre MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Christiane MOTHES, Christophe PASTOR, Jean-René PENAS, Gérard PERRIN, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Michel SALLES, René VERDEIL, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE.

Absents représentés par leur suppléant :

Jacques CANTAGRILL représenté par Stéphane BOYER, Bertrand GELLY représenté par Pierre ALAUX.

Absents Excusés :

Jean-Louis ABADIE, Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Francis CASTAN, Patrick CATHALA, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Gilles D'ETTORE, Francis FORTE, André FRETAY, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Chantal GUILHOU, Michel GUTTON, Jean-François HIGONENC, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Bruno JULIEN, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Laurence MABELLY, Dominique MARCOS, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Françoise MEMBRILLA, Bernard MONTAGUD, Philippe NAVARRO, Louis PASCAL, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Françoise QUEUX, Jean-Claude RENAUD, Joël RIES, Armand RIVIERE, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Bernard SAUCEROTTE, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Isabelle SILHOL, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Claude VISTE.

Secrétaire de séance : Pierre MARHUENDA

Objet : Résiliation du marché 2019-FOU-23 LOT 1

Monsieur le Président rappelle que la forte hausse du coût des matières premières a largement impacté les coûts de production de certains produits. Cela a occasionné de nombreuses renégociations de tarifs entre le SICTOM et certains fournisseurs afin de prendre en compte le caractère exceptionnel et imprévisible de cette situation. Pour la plupart des marchés, les hausses tarifaires ont pu être contenues à hauteur de 5%.

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20211215-DLB20211215_476-DE
Reçu le 17/12/2021

Reçu le 17.12.2021 Cependant, la société EMP ROTOMOULAGE titulaire du lot relatif à la fourniture de colonnes aériennes pour les ordures ménagères (OM), les emballages ménagers recyclables (EMR) et le verre a envoyé un courrier en date du 11 mai 2021 proposant au SICTOM des nouveaux tarifs dépassant largement ce seuil, empêchant ainsi une régularisation des prix par un avenant au marché initial.

En effet, les hausses proposées par le titulaire sont de 7,5% pour les colonnes EMR, 15% pour les colonnes à verre et 18,3% pour les colonnes OM.

Ces augmentations étant supérieures à la tolérance acceptée par le Code de la Commande publique, Monsieur le Président propose de résilier ce marché avec effet immédiat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de résilier le marché 2019-FOU-23 « Fourniture de point d'apport volontaire colonnes OM, EMR et verre » - lot 1, attribué à la société EMP ROTOMOULAGE, avec effet immédiat.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à résilier le marché 2019-FOU-23 « Fourniture de point d'apport volontaire colonnes OM, EMR et verre » - lot 1, attribué à la société EMP ROTOMOULAGE, avec effet immédiat.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.



Le Président,

Sébastien Frey
Sébastien FREY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 17.12.2021 et de sa publication le 17.12.2021

A Nézignan l'Évêque, le 17.12.2021

Accusé de réception en préfecture
034-253400485-20211215-DLB20211215_476-DE
Reçu le 17/12/2021